



## BULLETIN DE DEMANDE DE RETRAIT

Avant de remplir le bulletin, reportez-vous aux conditions générales page 3.

Numéro d'ordre

Merci de retourner vos demandes de retrait à AMUNDI IMMOBILIER - Marché des parts - TSA 46002 - 26906 VALENCE Cedex 9

Numéro d'associé (à compléter si vous en avez connaissance) \_\_\_\_\_

Nom du CGP _____	Code apporteur _____	Téléphone _____
Email du CGP _____		

<p><b>JE SOUSSIGNÉ(E)</b> <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Personne Morale (Société/Association)</p> <p>En cas de retrait conjoint : <input type="checkbox"/> Couple marié <input type="checkbox"/> Indivision (légale / conventionnelle / selon régime du PACS) <sup>(1)(2)</sup>, renseigner les informations du conjoint ci-dessous.</p> <p><b>NOM</b> (ou dénomination sociale) _____ <small>(nom juridique ou raison sociale pour les indivisions et personnes morales)</small></p> <p><b>PRÉNOM</b> _____</p> <p><b>NOM D'USAGE</b> _____ <small>(nom marital pour les femmes mariées, divorcées ou veuves)</small></p> <p><b>NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL OU DU MANDATAIRE</b> _____</p> <p><b>NÉ(E) LE</b> _____ <b>À</b> _____ <small>Joindre la copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.</small></p> <p>Département _____ Pays _____</p> <p><b>NATIONALITÉ</b> _____</p> <p><b>TÉL. FIXE</b> _____ <b>TÉL. MOBILE</b> _____</p> <p><b>EMAIL</b> _____</p> <p><b>CONJOINT</b> <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <small>Joindre la copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.</small></p> <p><b>NOM</b> _____</p> <p><b>PRÉNOM</b> _____</p> <p><b>NÉ(E) LE</b> _____ <b>À</b> _____</p> <p>Département _____ Pays _____</p>	<p><b>ADRESSE</b> N° _____ Rue _____</p> <p>Complément d'adresse _____</p> <p>Code postal _____ Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p><b>SITUATION FISCALE</b> <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> Résident fiscal français <input type="checkbox"/> Non résident fiscal</p> <p>Pays de résidence fiscale <sup>(3)</sup> _____</p> <p>N° d'identification fiscale (NIF/TIN) _____</p> <p><small>Consultez les services fiscaux du pays si vous n'en n'avez pas connaissance.</small></p> <p><b>SITUATION DE FAMILLE</b> <sup>(1)</sup> : <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf(ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e)</p> <p><b>RÉGIME MATRIMONIAL</b> <sup>(1)</sup> :</p> <p><input type="checkbox"/> Communauté meubles et acquêts <input type="checkbox"/> Communauté réduite aux acquêts (régime légal)</p> <p><input type="checkbox"/> Communauté universelle <input type="checkbox"/> Séparation de biens</p> <p><input type="checkbox"/> Participation aux acquêts <input type="checkbox"/> Autres (aménagement d'un des régimes précités)</p> <p><b>RÉGIME PACS</b> <sup>(1)</sup> : <input type="checkbox"/> Séparation des patrimoines <input type="checkbox"/> Régime de l'indivision <sup>(2)</sup></p> <p><b>À compléter selon les règles applicables à votre régime matrimonial.</b></p> <p><b>NATURE DE PROPRIÉTÉ</b> <sup>(1)</sup> : <input type="checkbox"/> pleine-propriété <input type="checkbox"/> indivision <input type="checkbox"/> nue-propriété <input type="checkbox"/> usufruit <small>Pour le démembrement, voir page 3 modalités de retrait.</small></p> <p><b>À remplir pour les personnes morales</b> Régime fiscal <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> IR <input type="checkbox"/> IS</p> <p>N° SIRET _____ Code APE _____</p>
---	--

**Avertissement :** - Pour le calcul de l'impôt sur la plus-value, compléter la page 2 du bulletin.

- Cet ordre ne pourra être pris en compte que s'il remplit les conditions de validité (voir page 3).

### DEMANDE LE RETRAIT DE :

NOMBRE DE PARTS (A)	PRIX DE RETRAIT PAR PART (B)	MONTANT TOTAL (A x B)
_____	247,02 €	_____

- Je suis informé(e) que, sauf avis contraire de ma part, mon ordre pourra être exécuté partiellement.
- Pour l'enregistrement, je fais élection de domicile au sein de la Société de gestion et reconnais demeurer personnellement responsable de l'impôt et notamment des suppléments de droits et pénalités qui pourraient être réclamés à la suite d'un contrôle.
- Je reconnais n'avoir pas demandé le report d'imposition, dans l'hypothèse où ces parts ont été acquises avant fusion.
- Je donne mandat à la Société de gestion qui l'accepte, de procéder au retrait des parts au prix mentionné ci-dessus, de signer pour mon compte tous les documents nécessaires pour réaliser l'opération, éventuellement de remplir la déclaration relative à l'impôt sur les plus-values immobilières, de la signer et de payer l'impôt qui en découle pour mon compte.
- Je reconnais avoir été informé(e) de l'existence du marché secondaire de GÉNÉPIERRE sur lequel je peux vendre mes parts.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de retrait figurant sur la page 3 du présent bulletin.
- Je suis informé(e) que la Société de gestion ne garantit pas le retrait des parts. Le retrait n'est possible que s'il existe une contrepartie. La Société de gestion n'est pas tenue de rechercher une contrepartie.

### MODALITÉS DE RÉGLEMENT

Dans le cas où il existe une contrepartie, le règlement du retrait intervient par virement dans un délai maximum de 2 mois à compter de la réception de la demande de remboursement au moyen du présent bulletin.

**Important : joindre impérativement un IBAN** et compléter ci-après :

Nom de l'Établissement financier : \_\_\_\_\_

N° IBAN _____
Code BIC _____

Fait à _____ le _____	Signature(s) _____	Certification de signature par le CGP _____
-----------------------	--------------------	---

(1) Cocher la(les) mention(s) qui correspond(ent). (2) Si indivision, remplir un bulletin par co-indivisaire (voir en page 2, les informations relatives à la rédaction du bulletin). (3) Préciser le pays de résidence fiscale si vous êtes non résident.

# NOM DE LA SOCIÉTÉ (à compléter) :

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS. Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif.

Société de gestion : Amundi Immobilier - Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75710 Paris cedex 15.

Société anonyme au capital de 16 684 660 € - 315 429 837 RCS Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 07 0000 33.

## RETRAIT/VENTE DE PARTS SOCIALES

### Mandat et Attestation à joindre à la déclaration des plus-values immobilières (art. 74 SH-II – annexe II du Code Général des Impôts)

<input type="checkbox"/> Le cédant est un particulier détenant les parts dans son patrimoine privé <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Le cédant est une personne morale <sup>(1)</sup> <input type="checkbox"/> Organisme sans but lucratif <input type="checkbox"/> Société soumise à l'IS (Impôt sur les sociétés) <input type="checkbox"/> Société soumise à l'IR (Impôt sur le revenu)
Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ _____ _____	Société : _____ Siège social : _____ _____ _____ Représentant légal : _____

- Certifie sur l'honneur avoir acquis les parts qui font l'objet de la présente cession (totale ou partielle) comme suit :

Acquisition à titre onéreux ou à titre gratuit (succession ou donation) <sup>(2)</sup>				
Nom de la Société d'origine	Date d'achat ou date du décès ou de la donation	Nombre de parts	Montant global d'acquisition	Frais total d'acquisition <sup>(3) (4)</sup>
			En euros	
_____	____/____/____	_____	_____	_____
_____	____/____/____	_____	_____	_____
_____	____/____/____	_____	_____	_____
_____	____/____/____	_____	_____	_____
_____	____/____/____	_____	_____	_____

- Donne mandat à Amundi Immobilier dans le cadre de la cession de mes parts, de remplir la déclaration relative à l'impôt sur les plus-values immobilières, de la signer et de payer l'impôt qui en découle pour mon compte.
- Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et dégage Amundi Immobilier de toute responsabilité en cas d'inexactitude ou d'erreur.
- Reconnaît demeurer personnellement responsable de l'impôt et notamment des suppléments de droits et pénalités qui pourraient être réclamés à la suite d'un contrôle.
- Reconnaît qu'en l'absence d'informations spécifiques de ma part sur le prix et la date d'acquisition d'origine, la Société de gestion appliquera le prix et la date d'acquisition en sa possession, et renonce à toutes contestations ultérieures.

Pour toutes informations complémentaires sur le prix de revient de vos parts vous pouvez contacter [associé-amundi-immobilier@amundi.com](mailto:associé-amundi-immobilier@amundi.com)

Fait à _____ Le ____/____/____ Signature(s) du(des) cédant(s)	Le ____/____/____ Mandat accepté par Amundi Immobilier Signature du représentant
---	--

(1) Si les parts sont cédées par une indivision ou une société non assujettie à l'IS, joindre la liste des indivisaires ou des associés avec leur nom, prénoms, adresse en précisant leur régime fiscal.

(2) En cas d'acquisition de parts par succession/donation, fournir toutes pièces justificatives utiles (acte notarié, quote-part).

(3) Pour les acquisitions à titre onéreux (moyennant le paiement d'un prix), les frais d'acquisition peuvent notamment être les suivants : droits de mutation, commission versée à un intermédiaire, honoraires de notaire et de conseils, frais de transfert, etc.

Pour les acquisitions à titre gratuit les frais d'acquisition peuvent être les suivants : droits de mutation, frais d'acte et de déclaration, etc.

(4) A renseigner uniquement dans l'hypothèse où les frais d'acquisition ne sont pas d'ores et déjà inclus dans le montant global d'acquisition.

# SCPI GÉNÉPIERRE

Société Civile de Placement Immobilier au capital social initial de 760 000 € et au capital maximum statutaire de 760 000 000 €. Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 337 849 978 - VISA AMF : VISA SCPI N°20-03 du 24 janvier 2020. Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS. Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif. Société de gestion : Amundi Immobilier - Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75710 Paris cedex 15. Société anonyme au capital de 16 684 660 € - 315 429 837 RCS Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 07 0000 33.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE RETRAIT

### Modalités de retrait

Tout associé a la possibilité de se retirer de la Société partiellement ou en totalité. Un associé peut obtenir le remboursement de ses parts à condition qu'il y ait, pour faire droit à sa demande de retrait, des fonds disponibles d'un montant suffisant et non affectés, correspondant à des souscriptions réalisées (i) au cours de la période de compensation en cours ou (ii) au cours des mois précédant la période de compensation en cours depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (la « Période d'utilisation des souscriptions »). Le mécanisme visé au point (ii) ci-dessus a uniquement vocation à s'appliquer pour répondre aux circonstances exceptionnelles issues de l'épidémie de Covid-19 et ne pourra perdurer après le dernier jour du 6<sup>e</sup> mois suivant la date de fin de l'état d'urgence sanitaire.

L'ordre doit être dûment rempli et signé accompagné de la copie de la pièce d'identité ainsi que de l'IBAN sur lequel doit être versé le remboursement.

Un même associé ne peut passer qu'un ordre de retrait à la fois.

Un associé ne peut déposer une nouvelle demande de retrait que lorsque la précédente demande de retrait a été totalement satisfaite ou annulée.

En cas de retrait partiel, la Société de gestion applique, sauf instruction contraire du client, la règle du retrait par ordre historique d'acquisition des parts, c'est-à-dire la méthode « du 1<sup>er</sup> entré - 1<sup>er</sup> sorti ».

En cas de baisse du prix de retrait, la Société de gestion informe par lettre recommandée avec demande d'avis de réception les associés ayant demandé le retrait, au plus tard la veille de la date d'effet. En l'absence d'indication écrite de la part des associés dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception, la demande de retrait est réputée maintenue au nouveau prix. Cette information est contenue dans la lettre de notification.

### Effet du retrait

Le remboursement des parts rend effectif le retrait par son inscription sur le registre des associés. Les parts remboursées sont annulées.

Les parts faisant l'objet d'un retrait cesseront de porter jouissance, en ce qui concerne les droits financiers qui y sont attachés, à compter du premier jour du mois suivant le retrait sur le registre des associés.

### Prix de retrait

La valeur de retrait d'une part correspond au montant du nominal majoré de la prime d'émission (soit le prix de souscription en vigueur à la date de retrait), diminué d'un montant correspondant à la commission de souscription.

Lorsque le prix de souscription des parts a été modifié au cours de la Période d'utilisation des souscriptions, les demandes de retrait sont exécutées à un prix de retrait correspondant au prix de souscription (diminué des commissions de souscription) le moins élevé de la Période précitée.

Nous vous rappelons que le prix de souscription des parts de la Société a été modifié le 1<sup>er</sup> mars 2020, c'est-à-dire au cours de la Période d'utilisation des souscriptions.

- À la date du 01/12/2020, l'associé se retirant perçoit 247,02 € par part, soit :
- Prix de souscription : 268,50 € (avant le changement de prix intervenu le 1<sup>er</sup> mars 2020).
  - Commission de souscription de 8 % TTI : 21,48 € TTI.
  - Prix de retrait : 247,02 €.

### Conditions de validité de l'ordre de retrait

Les demandes de retrait sont portées à la connaissance de la Société de gestion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au moyen du présent formulaire, prévu à cet effet. Les demandes de retrait ne peuvent pas être transmises par fax ou mail.

Elles sont, dès réception, inscrites sur un registre et sont satisfaites par ordre chronologique d'inscription dans la limite où il existe des souscriptions.

Pour être valablement inscrites sur le registre, les demandes de retrait doivent être formulées au prix de retrait en vigueur et doivent notamment comporter toutes les caractéristiques suivantes :

- l'identité et la signature du donneur d'ordre
- le nombre de parts concernées

Il est précisé en outre que si l'associé n'indique pas, par une mention expresse, que sa demande doit être exécutée totalement, la Société de gestion pourra exécuter partiellement son ordre.

Les modifications ou annulations de demandes de retrait doivent être faites dans les formes et modalités identiques aux demandes initiales. La modification d'une demande de retrait inscrite :

- emporte la perte du rang d'inscription en cas d'augmentation du nombre de parts objet de la demande,
- ne modifie pas le rang d'inscription en cas de diminution du nombre de parts objet de la demande.

### Informations relatives à la rédaction du bulletin

**Indivisions** : établir un bulletin au nom de chaque membre de l'indivision. La nomination d'un mandataire commun est obligatoire.

**Nue-propriété/Usufruit** : établir un ordre au nom du ou des usufruitiers et un autre au nom du ou des nus-propriétaires. Chaque bulletin est signé par chacun d'eux ou par leur mandataire dûment habilité.

**Personnes morales** : établir le bulletin au nom de la personne morale et le faire signer par le représentant légal de la personne morale. Joindre (i) une copie de l'extrait K-bis datant de moins de 3 mois, (ii) l'attestation de la déclaration au greffe des bénéficiaires effectifs ainsi qu'une copie de leur carte nationale d'identité.

**Mineurs** : établir le bulletin au nom du mineur, le faire signer par son (ses) représentant(s) légal(aux) dûment habilité(s).

**Majeurs incapables** : établir le bulletin au nom du majeur incapable, le faire signer par le majeur incapable selon le cas et/ou par son représentant légal dûment habilité.

**Joindre impérativement** un IBAN et la copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité.

### Protection des données personnelles

Amundi Immobilier s'engage en sa qualité de responsable du traitement, à respecter les règles qui lui sont applicables en matière de protection des données personnelles et des libertés fondamentales, à prendre toutes les protections utiles afin de préserver la sécurité des informations et empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés. Les données collectées pourront faire l'objet de traitement conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues dans ce bulletin. Dans le cadre du traitement de la demande de souscription de parts, toutes les données collectées sont nécessaires à la tenue de registre de la SCPI assurée par Amundi Immobilier en sa qualité de société de gestion conformément aux dispositions des articles L.214-93 du Code monétaire et financier, 422-205 du Règlement général de l'AMF et de l'instruction AMF DOC 2019-04. Elles ne font pas l'objet de traitement à des fins de prospection commerciale.

Les données sont conservées pendant toute la durée de votre investissement augmentée d'une durée de 5 ans, ne seront utilisées que par Amundi Immobilier et par ses partenaires en charge de l'éditique, et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Les souscripteurs bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles, ou du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles post mortem, en envoyant un courrier signé, précisant l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse, et accompagné d'une pièce d'identité comportant la signature du titulaire, à l'adresse suivante : Amundi Immobilier - 90 Boulevard Pasteur - 75015 Paris. En cas de contestation, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy 75007 Paris. Vous pouvez également contacter le DPO d'Amundi à l'adresse suivante: AMUNDI - DPO - BSC/SEC/PCA - 90 boulevard Pasteur - 75015 PARIS ou par mail : dpo@amundi.com.

### Communication

Pour toutes informations sur l'état du registre et les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation, dernier dividende annuel servi, dividende estimé de l'exercice en cours) vous pouvez vous adresser à la Société de gestion Amundi Immobilier - Gestion des associés - TSA 56003 - 26906 VALENCE Cedex 9 - www.amundi-immobilier.com